

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

**L'an deux mil VINGT DEUX**

**Le 21 Juillet à 19 h00**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Briannon  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 13 juillet 2022

Présents: M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M. GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M JARSAHLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M DESCAYE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M MOULIN Bernard,

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 37

Excusés : Mme FEJARD Carole, M. HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M VIODRIN Jérôme, M. LE PAGE Clément, Mme CALLSEN Marie Christine, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie, Mme DUJELET Isabelle

Pouvoirs : M HERTZOG Etienne à M BERTHELIER Bruno, M LE PAGE Clément à Mme LEBLANC Florence, M MOULIN Bernard à M LAMARQUE Michel, Mme CALLSEN Marie-Christine à M CHENAUD Fabrice, Mme PONCET Sylvie à M VALORGE René, Mme URBAIN Sandrine à M LACROIX Jérémie, Mme FEJARD Carole à M DURANTIN Michel,

Election d'un secrétaire de séance : M PALLUET Dominique, (Sevelinges)

**N°2022/N°115**

### **OBJET : PIG 2 SUITE - PASSAGE EN SECTEUR « DIFFUS » ET MODIFICATION DES CONDITIONS DE SUBVENTION**

Monsieur le Vice-président en charge de l'habitat rappelle à l'assemblée que par délibération du conseil communautaire du 15 novembre 2018, la Communauté de Communes a approuvé l'adoption d'une convention pour le PIG 2, sur la période 2019-2022. Les deux thématiques de ce PIG sont la lutte contre la précarité énergétique et l'adaptation des logements à la perte d'autonomie.

Par délibération du 15 Octobre 2020, eu égard aux évolutions des conditions d'accessibilité aux aides à la rénovation énergétique et à la typologie des dossiers déposés, il a été proposé une fongibilité des aides PIG pour les 2 catégories : précarité énergétique et autonomie.

Les objectifs révisés du PIG ont été les suivants :

Charlieu-Belmont									
	Objectifs initiaux	Nouveaux objectifs	Notifiés au 1/10/20	cout ingenierie par dossier	Enveloppe ingenierie initiale	Enveloppé ingenierie suite modification	Conso actuelle ingenierie	Enveloppe aides travaux initiale	Conso enveloppe actuelle aides travaux.
PO.EE	148	128	51	340 €	50 320 €	43 520 €	17 340 €	128 000 €	51 000 €
PO HAND	36	56	29	480 €	17 280 €	26 880 €	13 920 €	56 000 €	29 000 €
TOTAL	184	184	80		67 600 €	70 400 €	31 260 €	184 000 €	80 000 €

Ils sont atteints dès le début de la 3<sup>ème</sup> année du PIG.

Suite au comité de pilotage du PIG, qui a réuni le département, l'Etat, l'ensemble des EPCI signataires et l'opérateur Soliha, il est proposé de poursuivre le PIG sans nouvel avenant pour cette dernière année.

Pour les EPCI ayant atteint leurs objectifs, comme la Charlieu Belmont Communauté il est proposé le passage en « secteur diffus » des dossiers depuis le 8 avril 2022 et pour le reste de l'année 2022, avec la poursuite de l'accompagnement financier des pétitionnaires sur les travaux (1 000 € maximum par dossier économie d'énergie et par dossier autonomie) et une proposition de participation au montage des dossiers (320 € par dossier pour les dossiers économie d'énergie et 200 € par dossier pour les dossiers autonomie).

Ces aides (montage dossier et travaux) seront versées directement au pétitionnaire, en 2 fois :

- La partie montage de dossier lors de la validation du dossier par l'Anah,
- La partie aide aux travaux, au vu des justificatifs du versement de l'aide de l'Anah.

PIG DEPARTEMENTAL PASSAGE EN SECTEUR DIFFUS		Objectifs complémentaires Passage en diffus SUBVENTIONS AUX MONTAGES DES DOSSIERS				Objectifs Complémentaires Passage en diffus SUBVENTIONS AUX TRAVAUX	
Thématique	Quantité estimée de dossiers en secteur diffus	Coût à charge du pétitionnaire TTC	Subvention ANAH au pétitionnaire	Participation maximum par dossier	Coût total TTC	Participation maximum par dossier	Coût total
Économie d'énergie	15	903 €	583 €	320 €	4 800 €	1 000 €	15 000 €
Autonomie	15	513 €	313 €	200 €	3 000 €	1 000 €	15 000 €
Total					7 800 €		30 000 €

Il est précisé qu'un nouveau PIG est en réflexion.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire

- Approuve le passage en secteur diffus sur la dernière année du PIG 2,
- Approuve l'attribution de subventions aux pétitionnaires pour la participation au montage des dossiers et la poursuite de l'aide aux travaux, selon les montants et modalités définis ci-dessus.

Le secrétaire de séance  
Représentant de la commune de  
M Dominique PALLUET

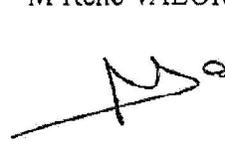


Ainsi fait et délibéré, à Briennon  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé le Président et le secrétaire de séance.

Délibération rendue exécutoire par publication sur le site  
internet de la collectivité à compter du 26 JUIL. 2022

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
De Communes  
M René VALORGE




Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20220721-N2022-115-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/07/2022